

*Initiatives ministérielles*

Dans les régions urbaines, on apporte les changements en accordant la priorité au service à la clientèle.

[Traduction]

**M. Cooper:** Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Le député de Skeena a la parole pour invoquer le Règlement.

**M. Jim Fulton (Skeena):** Monsieur le Président, hier, le secrétaire parlementaire a déposé une réponse à la question n° 217 qui est inscrite à mon nom depuis le 3 février 1992 et qui concerne le programme d'informateurs rémunérés de Revenu Canada et du ministère des Pêches et des Océans.

Malheureusement, une partie de cette réponse est absolument inexacte, et je cite:

Pêches et Océans n'a pas de programme permanent d'informateurs rémunérés.

En fait, le 13 février 1992, le ministre des Pêches et des Océans m'a fait parvenir une lettre dans laquelle il me décrit le programme d'informateurs rémunérés que son ministère exploite depuis 1984, le nombre de paiements qui ont été versés jusque-là et les résultats de l'information obtenue grâce à ces informateurs.

Je demande que le secrétaire parlementaire s'engage envers la Chambre à corriger l'information tout à fait inexacte que renferme la réponse, soit par l'entremise du ministre des Pêches et des Océans soit par le dépôt de la réponse exacte à la question inscrite au *Feuilleton*.

**M. Cooper:** Monsieur le Président, je vais vérifier l'information dont le député saisit la Chambre, et nous ferons certes de notre mieux pour nous assurer que sa question reçoive une réponse exacte et franche.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR LES EAUX DES TERRITOIRES DU  
NORD-OUEST

## MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 18 mars, de la motion de M. Siddon: Que le projet de loi C-51, Loi concernant les ressources en eau des Territoires du Nord-Ouest, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif B.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 33 minutes, à compter de 13 heures aujourd'hui, conformément à l'article 33(2)a) du Règlement.

[Traduction]

Le député de Skeena a la parole. Je me suis trompé hier soir. Il vous reste cinq minutes pour poursuivre le débat.

**M. Jim Fulton (Skeena):** Monsieur le Président, vous vous rappellerez qu'hier soir, j'ai eu la chance inouïe d'amorcer le débat sur le projet de loi C-51, Loi concernant les ressources en eau des Territoires du Nord-Ouest. C'était plutôt inhabituel puisque le gouvernement a présenté un projet de loi, mais n'avait désigné personne pour en parler. En fait, il y eu un moment où ils avaient tous disparu. C'était une bien drôle de situation.

Nul doute que les Canadiens qui vivent au nord du 60<sup>e</sup> parallèle dans les Territoires du Nord-Ouest s'intéressent de près à ce projet de loi. C'est une loi qui prévoit la délégation des pouvoirs actuellement exercés par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, une loi qui est appliquée à Ottawa par des fonctionnaires. Vous le savez, monsieur le Président, même si l'on vit dans un grand centre comme Yellowknife, il est parfaitement ridicule d'avoir à s'adresser à Ottawa quand on veut obtenir les autorisations et les permis nécessaires pour régler des problèmes d'utilisation des eaux dans les Territoires du Nord-Ouest. Étant donné les progrès importants réalisés sur le plan des institutions démocratiques dans les Territoires du Nord-Ouest, maintenant dirigés par le gouvernement de l'honorable Nellie Cournoyea, la délégation des pouvoirs ne pourrait tomber mieux.